

Bruxelles, le 30 avril 2021 (OR. en)

7765/21 ADD 1

Dossier interinstitutionnel: 2021/0092(NLE)

WTO 96 COLAC 26

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

en date du: 30 avril 2021

N° doc. Cion: 7764/21 + ADD 1

Objet: Décision du Conseil relative à la position à prendre au nom de

l'Union européenne au sein du comité "Commerce" institué par l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie, le Pérou et l'Équateur, d'autre part, en ce qui concerne les modifications des décisions n° 1/2014, n° 2/2014, n° 3/2014, n° 4/2014 et n° 5/2014 du comité "Commerce" afin de tenir compte de l'adhésion de l'Équateur à l'accord commercial et de mettre à jour les listes d'arbitres et d'experts en matière de commerce et de développement durable

- Adoption

7765/21 ADD 1 vp 1
RELEX.1.A **FR**

Déclaration de la Commission

La Commission estime que la décision du Conseil devrait être adressée à la Commission et elle considère dès lors que les modifications apportées à l'article 3 sont inappropriées.

L'expression de la position de l'Union dans une instance créée par un accord constitue un acte de représentation extérieure de l'Union qui, conformément à l'article 17, paragraphe 1, du TUE, est la prérogative institutionnelle de la Commission.

La Commission se réserve la faculté de faire valoir tous ses droits à cet égard.

7765/21 ADD 1 vp FR

RELEX.1.A